

Omnibus : un accord ambitieux a été obtenu. Le volet agricole du règlement omnibus renforce les outils de gestion des risques (assurances et instrument de stabilisation des revenus) et le pouvoir de négociation des organisations de producteurs. **Lire p.2**

2,50 €
Vendredi 27 octobre 2017
N°25774

Plan national de dépérissement du vignoble

Vignerons, rejoignez un groupe de progrès. Voici une démarche innovante afin d'inverser le schéma, des 'experts' vers les vignerons, pour opter pour une démarche participative et démonstrative. **Lire p. 9**

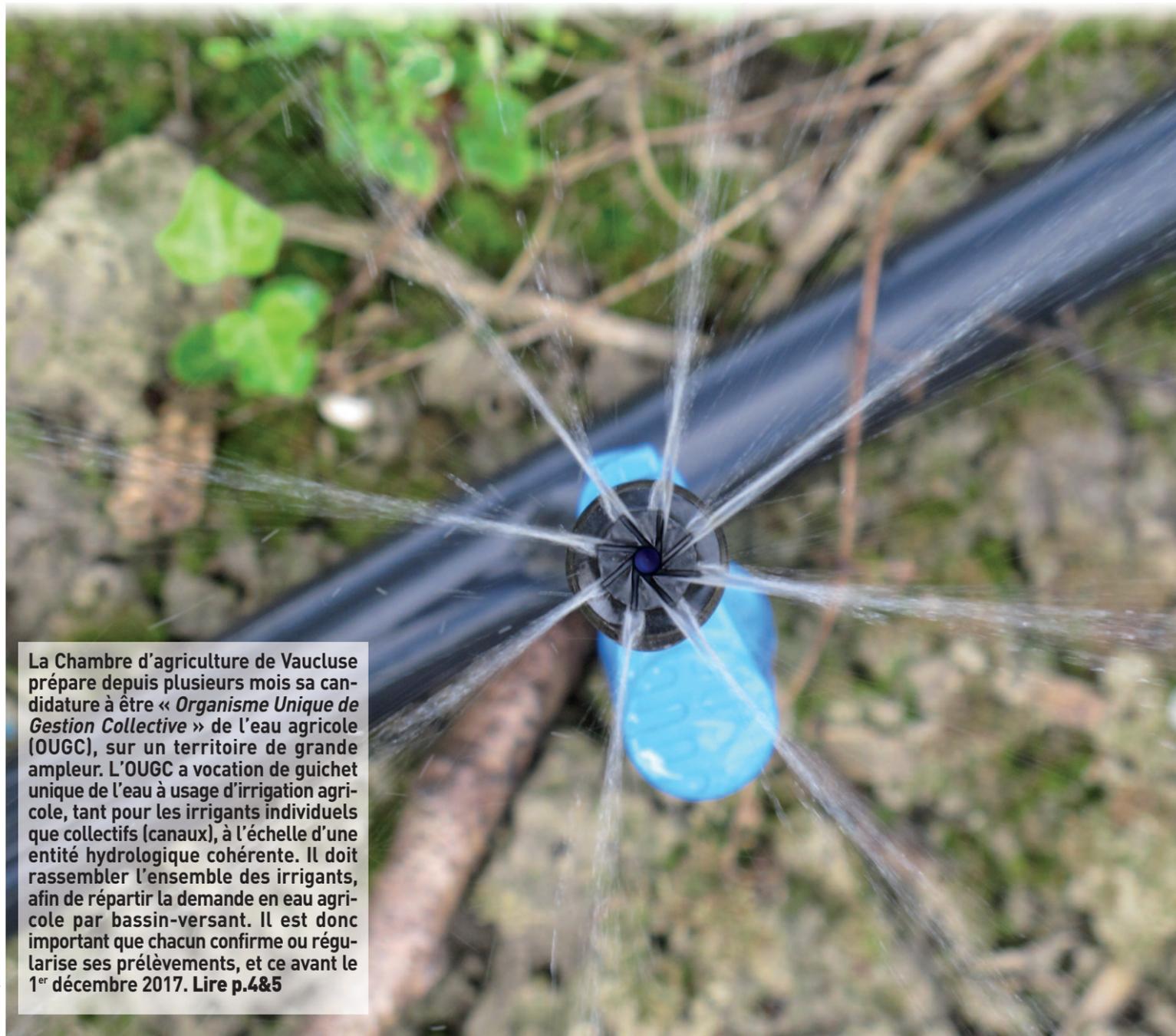


Vaucluse agricole

www.vaucluse-agricole.com  

● OUGC

Vers une gestion collective de l'eau agricole par les irrigants



La Chambre d'agriculture de Vaucluse prépare depuis plusieurs mois sa candidature à être « *Organisme Unique de Gestion Collective* » de l'eau agricole (OUGC), sur un territoire de grande ampleur. L'OUGC a vocation de guichet unique de l'eau à usage d'irrigation agricole, tant pour les irrigants individuels que collectifs (canaux), à l'échelle d'une entité hydrologique cohérente. Il doit rassembler l'ensemble des irrigants, afin de répartir la demande en eau agricole par bassin-versant. Il est donc important que chacun confirme ou régularise ses prélèvements, et ce avant le 1^{er} décembre 2017. **Lire p.4&5**

Agenda

■ 3 NOVEMBRE

L'assemblée générale ordinaire du syndicat des producteurs de bois et plants de vigne de Vaucluse et des communes voisines aura lieu à 14h à la salle des fêtes de la commune d'Aubignan. Au programme :

- statistiques annuelles des bois et plants de vigne ;
- présentation des aides à la viticulture ;
- compte-rendu de la prospection sur la flavescence dorée ;
- présentation de la marque 'Origine France', en présence du président de la Fédération française de la pépinière viticole.

Contact : 04 90 51 00 65,
www.syndicprodplan84.fr

■ 16 NOVEMBRE

La prochaine commission des agricultrices de la FDSEA de Vaucluse, présidée par Sylvie Barthet-Barjot, se tiendra à 14 h, salle Amédée Giniés, à la Maison de l'agriculture d'Avignon. Ordre du jour : présentation du nouveau Bureau de la commission des agricultrices, modalités de fonctionnement de la commission, points d'actualité avec l'intervention de Jacques Rochat, directeur adjoint de la MSA Alpes Vaucluse, nouvelle loi des Finances 2018, modification des taux de cotisations personnelles, mise en place du nouveau Tesa, congés maternité des agricultrices et questions diverses. Si vous avez des questions que vous souhaitez voir aborder lors de notre commission, merci de nous en faire part, et ce avant le 1^{er} novembre, par mail afin que nous puissions vous en apporter les réponses lors de notre rencontre : maryse.arnoux@fdsea84.fr.

Contact : **Maryse Arnoux**,
tél. : 04 90 84 32 51

■ 24 NOVEMBRE

Assemblée générale de la section des anciens agriculteurs de la FDSEA de Vaucluse, de 9h à 11h30, salle Amédée Giniés, Chambre d'agriculture, en Avignon. L'AG sera suivie d'un déjeuner au Mas des Vertes Rives, 244 chemin des Hautures, 84470 Châteauneuf-de-Gadagne.

Contact : 04 90 84 32 51



● **Aubergine**
Installer au mieux les auxiliaires

Lire p. 10



● **Vergers**
Une partition écologique plus riche

Lire p. 11

Dé-diaboliser le débat sur l'eau Lire p.6
Hauts de Provence Rhodanienne : premiers résultats de l'enquête Lire p.7
Sélection variétale : la recherche promeut son rôle sur la diversité Lire p.8
Blé dur : des opportunités pour le plan de relance Lire p.12
Infolive Lire p.14



Gestion de l'eau

● OUGC (1/2)

Vers une gestion collective de l'eau agricole par les irrigants

La Chambre d'agriculture de Vaucluse prépare depuis plusieurs mois sa candidature à être « Organisme Unique de Gestion Collective » de l'eau agricole (OUGC), sur un territoire de grande ampleur.

Dans le contexte actuel, marqué à la fois par l'aggravation des épisodes de sécheresse et par le durcissement de la réglementation sur l'eau, la Chambre d'agriculture de Vaucluse (CA 84), après avoir longtemps repoussé cette échéance, a décidé de s'engager officiellement dans la création d'un OUGC lors d'un vote en Session du 29 novembre 2016. La création de cet OUGC est en effet imposée par l'Etat pour que les irrigants agricoles puissent continuer à bénéficier d'autorisations de prélèvement d'eau.

OUGC, quèsaco ? L'Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau agricole (OUGC) a vocation de guichet unique de l'eau à usage d'irrigation agricole, tant pour les irrigants individuels que collectifs (canaux), à l'échelle d'une entité hydrologique cohérente.

L'OUGC a vocation à rassembler l'ensemble des irrigants. Il sera un lieu propice d'échanges concernant la gestion de l'eau agricole.

Pourquoi un OUGC ? Les autorisations individuelles de prélèvement d'eau agricole vont progressivement être supprimées, dès le 1^{er} janvier 2019 sur certains bassins-versants, au profit d'une Autorisation Unique de Prélèvement (AUP) attribuée par bassin-versant et à répartir entre les irrigants agricoles individuels et collectifs.

Mission de l'OUGC ? La stricte mission minimum de l'OUGC est bien de répartir la demande en eau agricole par bassin-versant, en fonction de l'AUP. L'OUGC pourra s'engager sur d'autres missions facultatives, en fonction des attentes des irrigants.

Composition d'un OUGC ? Président : président de la structure candidate retenue (dans le cas présent, il s'agit donc du président de la Chambre d'agriculture 84). Comité d'orientation (Codor) : organe consultatif et opérationnel de l'OUGC, où siègent usagers agri-

coles, collectivités, services de l'Etat...

Commissions Territoriales : commissions d'irrigants agricoles en charge d'alimenter et mettre en œuvre les décisions du Codor (ex. : élaboration d'un plan de répartition des prélèvements d'eau agricoles annuel, examen des nouvelles demandes en eau, relais locaux avec les irrigants...).

Validation des décisions de l'OUGC ? Les décisions prises par l'OUGC, dans le cadre des missions lui étant confiées, seront soumises à validation du préfet. Dans le cas présent de l'OUGC 84, toutes décisions majeures seront soumises à validation en Session de la CA 84, sous la responsabilité du président de la CA 84 et du préfet.

Qui est concerné par l'OUGC 84 ? Considérant la nature des

diverses ressources en eau à prendre en compte (cours d'eau, nappes superficielles et profondes, canaux, transferts d'eau...) et le découpage administratif complexe (interdépartemental voire interrégional selon la ressource considérée), la CA 84 a décidé d'envisager cet OUGC sur un territoire élargi par rapport à ses compétences, afin d'exprimer une candidature cohérente et pérenne hydrologiquement parlant, en accord avec les Chambres d'agriculture des autres départements concernés (04, 05 et 26 / Cf. carte).

L'objectif est bien d'assurer à tous les irrigants le même service, avec un interlocuteur unique facilement identifié, et de bénéficier d'une vision d'ensemble de l'irrigation sur ce territoire, pour défendre au mieux et durablement les intérêts des irrigants agricoles.

1/ **Je suis concerné** si je prélève de

l'eau dans un cours d'eau, une source, une nappe superficielle ou profonde situés (*ouvrages existants utilisés ou non*) :

- En Vaucluse,
 - Ou dans une partie des départements 04, 05, 26 concernée par les bassins-versants Lauzon, Lez, Aygues, Ouvèze, Nesque et Calavon.
- 2/ **Je ne suis pas concerné** si je prélève **exclusivement** dans un réseau d'irrigation agricole géré par un gestionnaire collectif en activité, de type ASA, ASCO, ASL, SCP (Canal de Provence)... Dans le cas présent, c'est le gestionnaire lui-même qui est concerné par l'OUGC, au même titre qu'un irrigant individuel.

NB : les canaux d'irrigation 84 prélevant l'eau de la Durance, membres de la Commission Exécutive de la Durance (CED), ne sont pas concernés par cette démarche OUGC.

EMPRISE DU PERIMÈTRE DE CANDIDATURE OUGC 84

(ressources superficielle et souterraines)

Régions : Aura / Paca
Département 26/05/84/04



Edito

André Bernard, président de la Chambre d'agriculture



L'OUGC sera le seul moyen de maintenir les prélèvements

« La sécheresse que nous vivons cette année peut être qualifiée d'exceptionnelle, voire de très exceptionnelle. Mais, et si cela devenait demain la règle ?

Dans ce contexte, il nous faut économiser et savoir partager au mieux la ressource en eau. C'est l'engagement que nous devons prendre, mais qui doit être accompagné d'une sécurisation de la ressource et d'une desserte sur tous les territoires.

Tous ensemble, gestionnaires de réseaux et irrigants, nous devons optimiser l'usage de l'eau. Le monde agricole a toujours assumé ses responsabilités et n'entend pas se faire dicter des règles de conduites par celles et ceux qui ne mesurent pas ce que représente l'eau pour l'agriculture.

Même si quelques fois certaines réglementations nous paraissent excessives, nous devons nous y conformer. Et c'est dans ce cadre et après plusieurs années de négociation avec l'administration que la Chambre d'agriculture de Vaucluse porte l'OUGC ou Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau. L'OUGC sera le seul moyen de mainte-

nir les prélèvements pour les irrigants tout en répartissant les volumes d'eau entre les irrigants.

Je vous invite donc tous à bien faire la démarche de déclaration de confirmation ou de régularisation de vos prélèvements d'eau auprès de la Chambre d'agriculture.

La situation de sécheresse à laquelle nous faisons face impose des projets d'extension dans les zones déjà desservies et surtout d'engager de nouvelles réalisations pour sécuriser le maximum de territoires. La route est certes longue, mais personnellement j'ai pu noter un changement de regard de l'administration au plus haut niveau sur de telles propositions. Nous devons maintenir la pression pour faire entendre nos projets et je reste optimiste pour l'avenir.

Si depuis plus d'un demi-siècle la mécanisation de l'irrigation a permis des économies substantielles d'eau, les outils de mesure de l'hygrométrie du sol et la gestion de l'irrigation par les systèmes automatisés et connectés nous permettent d'espérer des économies supplémentaires et ainsi un pas de plus vers une pratique plus économe. De nombreuses expérimentations sont en cours aujourd'hui pour nous aider dans cette nouvelle démarche. »



Gestion de l'eau

● OUGC (2/2)

Il est important que chaque irrigant confirme ou régularise ses prélèvements

Les Chambres d'agriculture 04, 05, 26 et 84 ont lancé courant octobre un recensement général des ouvrages de prélèvement agricoles individuels non déclarés et des besoins en eau d'irrigation, afin d'établir un « état initial » des besoins le plus proche de la réalité, pour justifier la demande d'AUP.

Il est important que chaque irrigant confirme ou régularise ses prélèvements.

Je suis concerné par cet OUGC 84

MAIS je n'ai pas déclaré mes prélèvements d'eau agricoles

Vous êtes donc invité à remplir votre demande de régularisation avant le 1^{er} décembre 2017, en contactant le service « Eau » de votre Chambre d'agriculture.

Les Chambres d'agriculture s'engagent à tout mettre en œuvre pour que tous les prélèvements agricoles déclarés avant le 1^{er} décembre 2017 puissent être régularisés et bénéficier de volumes alloués (avec des règles de priorité restant à définir). Attention,

après cette date, il nous sera impossible d'obtenir la régularisation de vos prélèvements d'eau non déclarés ! Participer au recensement, c'est sécuriser son accès à l'eau pour les années à venir, mais c'est aussi sécuriser l'accès à de nombreuses aides financières (Europe, FranceAgriMer...) et labels (Global GAP...), qui exigent la conformité réglementaire des prélèvements d'eau.

Je suis concerné par cet OUGC 84 J'ai déjà déclaré mes prélèvements d'eau agricoles (Chambres d'agriculture, DDT, ADIV, ADARII...)

Une enquête d'actualisation des données déjà recensées dans les bases de données départementales est en cours de diffusion. Vous êtes donc invité à compléter votre demande d'actualisation avant fin 2017.

Où puis-je trouver des informations sur l'OUGC 84 ? Un espace documentaire « OUGC 84 » est à votre disposition, dans lequel vous trouverez tous les documents utiles et pratiques : www.irrigation84.fr/medias/ressources-documentaires/ougc-84. Il sera régulièrement mis à jour.



© Anthony Muscat, CAB4

● ARDEPI

De l'expérimentation à la pratique de l'irrigation

L'Ardepi - Association régionale pour la maîtrise des irrigations - est unique par son approche transversale et multi-filières sur les thèmes liés à l'irrigation.

Structure créée en 1982, à l'initiative de la profession agricole de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle appuie, conseille, forme les producteurs sur les équipements et le pilotage des irrigations. Mais en amont de cette mission de développement, l'Ardepi est au cœur de l'expérimentation sur les techniques et pratiques d'irrigation, avec l'objectif d'une meilleure gestion de la ressource en eau et de la préservation du milieu naturel. Elle est porteuse de projet ou partenaire.

Tester les nouveaux matériels.

Depuis 2016, et grâce à un cofinancement Europe - Région, dans le cadre d'un projet Feader, l'Ardepi mène un vaste travail d'expertise sur le pilotage des irrigations et l'optimisation des réseaux d'irrigation. L'évolution de la technologie permet de trouver sur le marché de nouveaux matériels cherchant à améliorer le fonctionnement hydraulique et énergétique des réseaux d'irrigation, et de proposer aux producteurs des outils d'aide à la décision permettant d'intervenir avec pertinence. Ce programme porte sur trois outils innovants :

- le VEV ou variateur électronique de vitesse pour optimiser le rendement d'une pompe ;
- le contrôle de pression à distance avec transmission des données et gestion des alertes pour vérifier le bon fonctionnement de l'ensemble des éléments d'un réseau d'irrigation ;
- les sondes capacitatives, outils de pilotage innovants grâce à leur interface pédagogique pour optimiser les apports d'eau.

L'Ardepi expertise les performances de ces équipements et en vérifie l'adaptation aux exploitations agricoles. Partenaire des stations d'expérimentations des filières en région Paca, l'Ar-

depi participe aux travaux du groupe de travail Recherche & Développement, animé par la Chambre régionale d'agriculture Paca.

Cette collaboration a permis de mettre en place des expérimentations répondant à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse en 2017.

Partenaires d'expérimentations.

L'Ardepi est ainsi partenaire :

- avec l'Aprél sur le projet Orion - Outils d'aide à la décision innovants pour une meilleure utilisation de la ressource en eau et du potentiel nutritif du sol ;
- avec la Sonito sur le projet System - Système innovant de production durable de la tomate d'industrie, réduction de l'irrigation et des nitrates et sans herbicide ;
- Sipriv avec le Domaine Expérimental La Tapy - Système innovants pour la réduction des intrants sur raisin de table ;
- Stralt avec la Station d'expérimentation arboricole La Pugère - trois Stratégies alternatives au désherbage chimique et évaluation de l'impact du paillage sur la gestion de l'eau. D'autres projets régionaux font appel au savoir-faire de l'Ardepi ;
- Fertinnova avec l'Aprél est un vaste programme d'échanges avec une quinzaine de partenaires européens visant à identifier des pratiques innovantes en matière de gestion durable de l'eau en lien avec la fertilisation des cultures maraîchères ;
- Agr'Air avec la Chambre d'agriculture du Var et l'Ademe sur une gestion efficiente du vignoble au service de la qualité de l'air.

Les compétences multiples de l'Ardepi, de l'hydraulique agricole aux besoins en eau des cultures, en font le partenaire indiscutable de tous les acteurs de l'expérimentation agricole régionale.

Pour en savoir plus : Ardepi, tél. : 04 42 28 95 03, www.ardepi.fr

tion84.fr/medias/ressources-documentaires/ougc-84. Il sera régulièrement mis à jour.

Quid de la redevance « Irrigation » Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse ?

Tout prélèvement d'eau dans le

milieu naturel est soumis à redevances auprès de l'Agence de l'Eau. La mise en place de l'OUGC pourra, dans certains secteurs, entraîner une baisse des taux de redevance.

Pour tout(e) correspondance / courrier avec l'OUGC 84 : OUGC 84, Chambre d'agriculture de Vaucluse, Site Agroparc, TSA 88444, 84912 Avignon cedex 9, ougc@vaucluse.chambagri.fr
Contacts « Eau » / « Irrigation » à la Chambre d'agriculture de Vaucluse :
• Claire Bernard, tél. : 04 90 23 65 01 / claire.bernard@vaucluse.chambagri.fr ;
• Anthony Muscat, tél. : 04 90 23 65 34 / anthony.muscat@vaucluse.chambagri.fr.

Coût de l'OUGC 84 ?

La mise en place de l'OUGC et l'obtention de l'AUP induisent à court terme une charge financière lourde, malgré une aide financière de l'Agence de l'Eau. Les Chambres d'agriculture 04, 05, 26 et 84 mettront tout en œuvre, afin que le coût financier résiduel restant à charge des irrigants agricoles soit le plus réduit possible. Cette question sera développée lors des réunions d'information. Prochaine réunion publique locale, en présence d'André Bernard, président de la CA 84 : ; Le 10/11/2017 à Nyons (Petite Salle de la Maison de Pays / 9h30).

IRRIDIP

Au service des professionnels et particuliers depuis plus de 25 ans



Irrigation : VIGNE GOUTTE A GOUTTE BLUE LINE
Pompes : CAPRARI/EBARA/DAB
Filtration : FERTIRRIGATION - ANJOU OSCAR



Centrale d'injection directe engrais / acide avec bac mélangeur

STOCK IMPORTANT
INSTALLATION

411 rue des Pays-Bas 84100 ORANGE - tél. : 04 90 51 01 20
Email : irridip@wanadoo.fr - site : www.irridip.com



● SÉSAME (1/2)

Dé-diaboliser le débat sur l'eau

Lors de la 5^e édition du séminaire 'Sésame' à Montpellier le 10 octobre dernier, les intervenants ont expliqué l'importance de penser les projets de développement, en partant de l'échelle locale et en mettant l'eau au cœur de la réflexion.

« L'enjeu des politiques de développement agricole à mettre en place, c'est la sécurité alimentaire, la bonne gestion des ressources naturelles, le développement humain et économique », lançait Alain Mouligner, vice-président du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), en ouverture du séminaire international 'Sesame', le 10 octobre dernier, à Montpellier. « Mais ce besoin de transition des politiques agricoles est amplifié par le défi du changement climatique, d'autant que nos trois grandes régions (Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et Europe du Sud, ndlr) seront encore plus impactées à l'avenir, du fait de leur extrême vulnérabilité face la préservation de la ressource naturelle, aux besoins alimentaires croissants, et à la nécessité de développer une agriculture durable. » Ce défi impose d'anticiper et de réussir les transitions à grande échelle, car les ressources du vivant sont altérables et, sans changement, les problèmes sociaux-économiques, environnementaux et alimentaires iront en s'amplifiant. « Notre manière de penser doit donner l'ambition d'une double approche : celle des filières, couplée avec celle des territoires. Le tout doit s'orchestrer autour d'une gouvernance territoriale bien plus intégrée des filières à différents niveaux : local, du bassin versant, régional et bien

entendu national », rappelait le vice-président.

Partir du local. Malgré les kilomètres ou la Méditerranée qui les séparent, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique du Nord et l'Europe du Sud ont un point commun : la problématique de l'eau. « En Afrique, la différence entre exportation et importation est en train d'exploser : tous les pays de la zone sont importateurs nets, avec une population en croissance, tandis que le continent est déjà au taquet de l'utilisation des ressources de sol. Conséquence : la problématique de l'eau se tend », expliquait Bernard Hubert, président d'Agropolis international. Pour preuve, plus de 85% de l'eau disponible est utilisée pour l'agriculture en Egypte, Syrie ou au Maroc, quand la France en mobilise seulement 10%. Pour le chercheur, il faut désormais « faire avec » les atouts locaux, « pour penser le développement de chaînes de valeur localisées, avec des filières qui interagissent et des productions diversifiées pour une alimentation durable ». En clair : revenir aux races et végétaux locaux, aux savoir-faire attachés à une région, impliquer les acteurs locaux...

Des exemples d'initiatives locales ont ainsi été présentés, à l'image des GDA qui se développent au sud de la Tunisie comme l'expliquait Saad Seddik, membre de l'association 'Échanges méditerranéens' ; ou de la restauration de systèmes agro-pastoraux par Gregori Lazarev, ex directeur à la FAO. En France, le pivot de la gestion de l'eau est l'Association syndicale autorisée (ASA), « qui permet de d'administrer localement l'irrigation avec une gestion de l'eau au plus près des ressources et des acteurs concernés », détaillait Vincent Kulezsa, de la Société du Canal de Provence, membre

de l'Afeid (Association française pour l'eau, l'irrigation et le drainage). Mais comme l'expliquait Patrice Burger, président fondateur de l'ONG Cari, dédiée au développement des zones arides et à l'agroécologie, « rien d'important ne peut plus se faire sans la société civile », que ce soit au nord ou au sud de la Méditerranée. « On ne faisait pas le lien entre lutte contre la désertification et la lutte contre l'érosion des sols. Et pourtant, les deux sont liées : remettre ou préserver l'agriculture, c'est contribuer à la stabilité sociale, sous peine de voir des migrations économiques notables s'installer, avec l'arrivée de l'insécurité et de l'instabilité politique, comme on l'a vu dans le Nord du Mali. »

Faire « l'un avec l'autre ». D'ici 2050, les études sur le changement climatique montrent que le climat actuel se déplacera de 150 km vers le nord et que les débits des cours d'eau baisseront en Paca de 10 à 20%. « Moins de débit naturel, des périodes d'étiage plus précoces et plus sévères... tout cela va impacter les écosystèmes aquatiques et la répartition dans l'espace avec des milieux plus fragiles et des populations en augmentation. Les besoins en irrigation vont augmenter de 30%, ce qui va nécessiter des modifications des pratiques agricoles – investir dans le stockage, développer l'irrigation, sélectionner les variétés adaptées aux terroirs, mettre en place des pratiques agroécologiques, adapter les calendriers et les rotations, récupérer l'eau... , tout en continuant à partager les ressources avec d'autres acteurs-utilisateurs », résumait Aline Comeau, directrice générale adjointe de l'Agence de l'eau Adour-Garonne avant de poursuivre, sans langue de bois : « Ça fait 20 ans que les comités de bassin fonctionnent dans le conflit et



Sésame, la plateforme de réflexions partagées Nord-Sud 'Sésame' regroupe différents pays d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique du Nord et d'Europe du Sud. Tous se sont réunis le 10 octobre dernier à Agropolis (Montpellier) pour le séminaire annuel de réflexion.

les postures. Nos études montrent que même sans agriculture, les problèmes d'eau subsisteront. Il faut arrêter de s'élever les uns contre les autres car aujourd'hui, la question n'est pas de faire l'un contre l'autre, mais l'un avec l'autre. Les acteurs réunis au sein des comités doivent se comprendre et se mettre d'accord sur un plan et une politique de l'eau à moyen terme. Il faut arrêter d'opposer les solutions les unes aux autres : les acteurs agricoles doivent entendre la société sur ses attentes environnementales. Mais la

société doit aussi changer de posture, et par exemple accepter, là où c'est possible, de stocker l'eau l'hiver pour un usage agricole. L'enjeu c'est d'avoir une gestion collective et prospective. Nous avons besoin d'élus éclairés et visionnaires, qui s'affranchissent des postures locales, avec des échelons régionaux stratégiques : car plus on va dans le local, plus les conflits s'atténuent car l'intérêt du territoire l'emporte », plaidait la directrice générale adjointe.

CÉLINE ZAMBUJO

Réaction

Michel Pontier, président de l'Association des irrigants des régions méditerranéennes françaises (AIRMF)

Il faut 20 ans pour développer un projet

« C'est important que l'AIRMF soit présente à ce séminaire international, à la fois pour acquérir des informations, mais aussi pour faire passer des messages. À entendre nos collègues africains, on se rend compte qu'en système méditerranéen du Nord, et notamment en France, l'eau est précieuse mais pas rare. On a la chance d'être connecté à deux châteaux d'eau, les Alpes et les Pyrénées, avec un fleuve important et des fleuves côtiers abondants. Il est important de rappeler quelques chiffres : l'ensemble des usages (domestiques, agricoles, énergétiques, industriels), ne consomment que 3% de la ressource ; autrement dit, 97% s'écoulent vers la mer, ce qui confirme que si l'eau peut localement faire défaut en été dans certains bassins, elle est très abondante le reste de l'année. Mais ce n'est pas la seule donnée à retenir : par exemple, sur le total des écoulements, l'agriculture ne prélève qu'1,7% de la ressource renouvelable ; de plus, le volume d'eau moyen prélevé en France en 2010 pour les cultures irriguées est de

1700 m³/ha/an, bien plus faible qu'en Espagne (4800 m³) ou en Italie (4000 m³). C'est important de rappeler ces informations, car à force de dire que l'on manque d'eau, on a tendance à l'oublier. Et pourtant, avec nos climats qui deviennent de plus en plus arides, nous savons que d'ici 20 ans, il n'y aura plus de cultures pluviales, mais seulement des cultures irriguées. Il faut que nos élus aient conscience de ce changement car 20 ans, c'est le temps qu'il faut pour développer de grands projets, tels que le développement de réseaux d'irrigation ou de stockage. Ce qui est étudié aujourd'hui sera effectif en 2038-2040. Il faut donc lutter contre les idées reçues de dire : « On peut faire des cultures sans eau ». Non, ce n'est pas possible. On peut mieux faire, mais on ne peut pas faire sans eau. C'est une idée simple, mais il faut du temps et une prise de conscience des élus. Le lac du Salagou était classé comme réserve naturelle, ce qui nous interdisait son accès pour l'agriculture, alors qu'à l'origine c'était une retenue agricole. Une



décision vient d'être prise pour augmenter les prélèvements et c'est le résultat de nombreuses concertations portées par l'AIRMF, dont la mission est de montrer que l'irrigation génère de l'économie et des emplois (100 ha irrigués, c'est 23 emplois liés, ndlr). De même, la réalisation par la Région du projet AquaDomitia de prolongation du transfert des eaux du Rhône est une avancée. Mais elle ne répond qu'à 1/4 du besoin global identifié par Aqua 2020 qui a sous-estimé les conséquences du changement climatique et les nouveaux besoins en eau agricole. Là aussi l'AIRMF a participé à ce projet, comme nous le faisons en région Paca avec le projet de territoire des Hauts de Provence Rhodanienne. »

PROPOS RECUEILLIS PAR CÉLINE ZAMBUJO

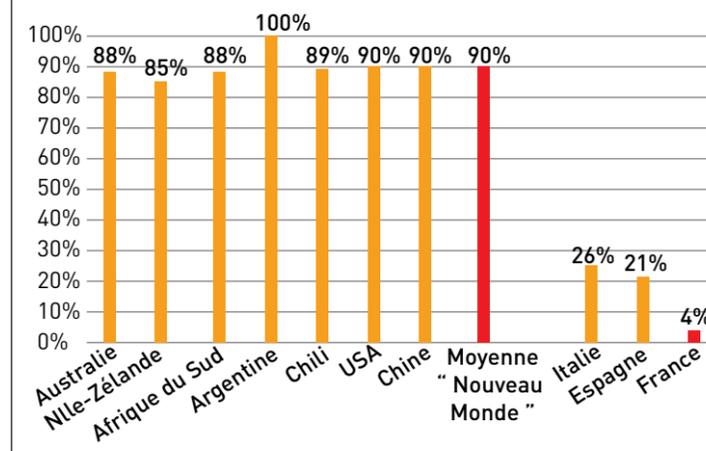
HAUTS DE PROVENCE RHODANIENNE

Quand la ressource existe, mais qu'il faut optimiser son usage

Certains projets de territoire français posent les mêmes questions d'organisation, de recherche de gouvernance et de développement durable, que ceux que l'on rencontre dans les projets de la rive sud de la Méditerranée et de l'Afrique de l'ouest. C'est ainsi qu'André Bernard a présenté le projet des " Hauts de Provence Rhodanienne ", qui concentre certains ingrédients universels : des besoins en eau en augmentation pour tous les usages en été, en particulier agricole, des difficultés d'accès à certaines ressources en eau, une explosion des prélèvements individuels par forages, un manque d'infrastructures hydrauliques modernes collectives. La différence avec les autres territoires africains, sur ce territoire, est le maintien d'une pluviométrie moyenne annuelle importante, et la présence d'un grand fleuve, le Rhône, beaucoup moins exploité que ses confrères égyptiens, marocains, tunisiens. Le problème n'est pas vraiment la ressource en eau, mais l'organisation qui doit être trouvée pour permettre d'exploiter une petite partie de cette ressource, pendant l'été, à moindre coût pour le bénéfice de tout un territoire qui compte 3000 exploitations agricoles et 60 ASA, et qui réunit 2 départements, 2 régions, et 81 communes. « Les Chambres d'agriculture ou d'autres dispositifs d'action et de représentation collectives peuvent porter une vision territorialisée du développement agricole et aider à définir et mettre en œuvre des solutions d'intérêt général ». André Bernard a également salué le rapport du CGAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux) sur l'eau, l'agriculture et le changement climatique, qui montre la nécessaire prise en charge par les collectivités de la question de l'eau agricole. <http://www.agropolis.fr/pdf/actu/rapport-eau-cgaaer-2017.pdf>

M.B.

TAUX D'IRRIGATION DES SURFACES PLANTÉES EN VIGNE DE CUVE À TRAVERS LE MONDE



Sources : Données Agrex - Analyse Efeso



Gestion de l'eau

HAUTS DE PROVENCE RHODANIENNE

Les diagnostics délivrent leurs premières informations

Durant l'hiver, la Chambre d'agriculture de Vaucluse va poursuivre ses investigations, afin de dimensionner le projet d'irrigation des Hauts de Provence Rhodanienne. Une première enquête réalisée cet été fait apparaître des besoins en irrigation pour 7470 ha. Les évaluations se poursuivent, afin d'affiner ces premiers chiffrages.

Le projet de territoire Hauts de Provence Rhodanienne est porté par la Chambre d'agriculture de Vaucluse, en partenariat avec la Chambre régionale Paca, la Safer Paca, sous le pilotage de la préfecture de Vaucluse. Il associe la Chambre d'agriculture de la Drôme, les organismes professionnels représentant les irrigants et les réseaux d'irrigation, et tous les acteurs institutionnels de la gestion de l'eau des deux régions Paca et Auvergne-Rhône-Alpes. La mission du comité de pilotage du projet consiste à proposer des solutions d'adaptation au changement climatique, c'est-à-dire aux agriculteurs situés dans un périmètre comprenant trois bassins-versants affluents du Rhône, déficitaires en eau. « Le projet est innovant dans le sens où il est unique et inédit dans tout le bassin Rhône Méditerranée par l'ampleur de son périmètre (80 000 ha de SAU), par la mobilisation de nombreuses équipes au sein des Chambres, des OPA, des organismes de recherche (Irstea, Inra) », explique Mireille Brun, en charge du projet. Actuellement, la Chambre d'agriculture de Vaucluse mène les études qui comprennent :

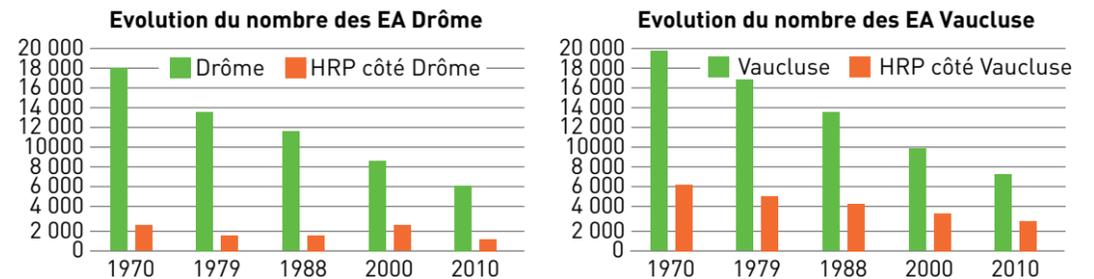
diagnostic agricole approfondi, une enquête de besoins en eau, et des propositions d'adaptation par la modernisation des réseaux d'irrigation existant et/ou l'extension de réseaux d'irrigation à partir du fleuve Rhône. « L'urgence est de pouvoir dimensionner le projet pour l'inscrire dans la prochaine période de programmation des financements européens qui s'ouvre en 2020. » Les premiers éléments issus du diagnostic agricole montrent que le territoire est très dynamique, et qu'il a perdu peu de terres par rapport aux autres territoires de Paca (voir graphique 1). En revanche, il s'est fortement spécialisé en viticulture, de 61 % à 74 % (voir graphique 2). Selon cette enquête, 67 % des exploitants agricoles de la zone ne sont pas satisfaits des équipements d'irrigation actuels (et parmi eux 47 % n'ont aucun accès à l'eau). Ainsi, une première évaluation des besoins en eau d'après cette enquête fait état de 7470 ha (graphique 3) pour lesquels les exploitants agricoles souhaiteraient un accès à l'eau. Cette évaluation

va se poursuivre, en comparant les besoins théoriques avec les besoins exprimés par les exploitants agricoles. Des diagnostics ont également été réalisés

auprès des ASA, associations d'irrigants. Cet hiver, des enquêtes plus détaillées dans des territoires prioritaires seront également conduites.

Contact : Mireille Brun, pôle Territoires Eau Environnement, tél. : 04 90 23 65 14, mireille.brun@vaucluse.chambagri.fr

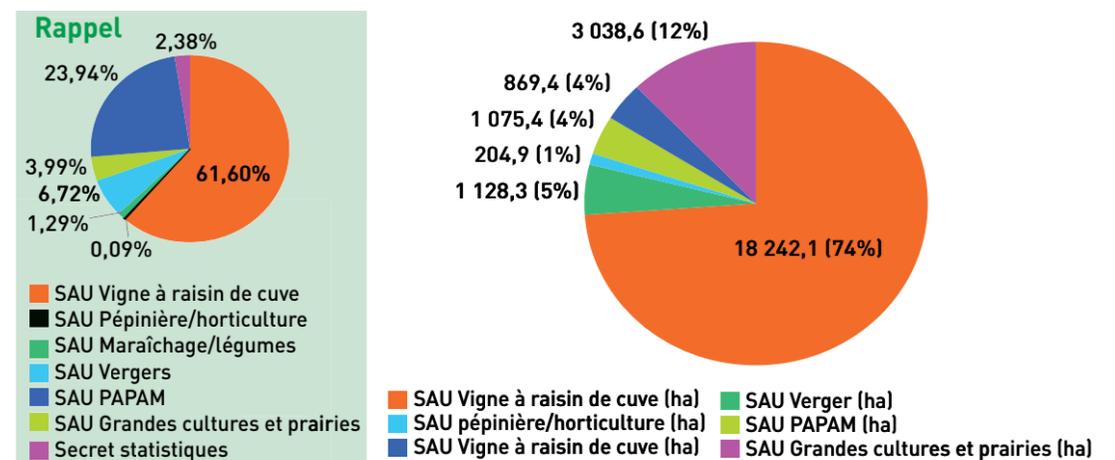
GRAPHIQUE 1 SUR LE TERRITOIRE HPR, L'ÉROSION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS EST PLUS FAIBLE



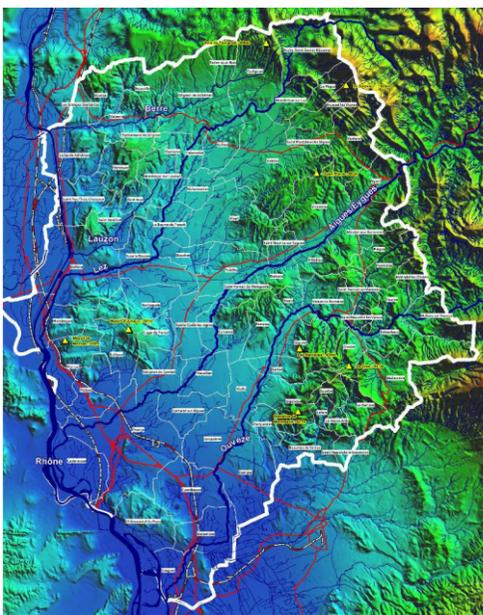
Entre 1970 et 2010, la baisse du nombre d'exploitations sur le territoire HPR est de 47%, contre 64 % sur l'ensemble du département de la Drôme.

Entre 1970 et 2010, la baisse du nombre d'exploitations sur le territoire HPR est de 49%, contre 61 % sur l'ensemble du département de Vaucluse.

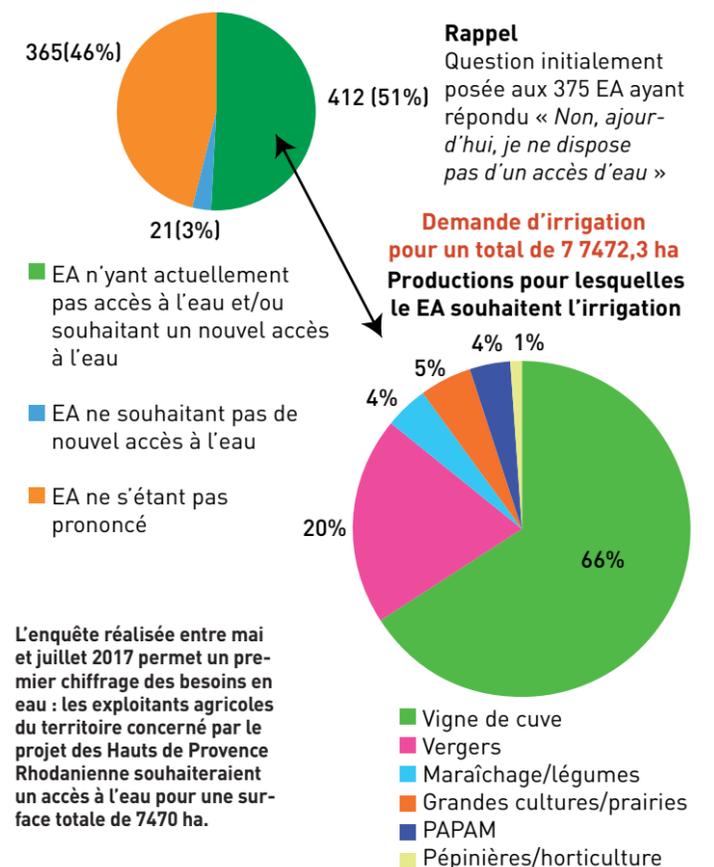
GRAPHIQUE 2 ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES PRODUCTIONS SUR LE TERRITOIRE HPR



Depuis le dernier recensement général agricole de 2010, la part de surfaces viticole sur le territoire HPR est passée de 61,60 % à 74%



GRAPHIQUE 3 PREMIÈRE ESTIMATION DES BESOINS EN EAU SUR LE SECTEUR : 7470 HA



pour votre irrigation, pensez aux services...

- Important stock de pièces détachées
- Des techniciens qualifiés
- Un SAV performant et de qualité



Enrouleurs



Pivots

Peillet

Votre fournisseur Agro Équipement

Renseignez-vous

Agences :

26100 Crest 07290 St Romain d'Ay 38270 Beaurepaire 38300 Nivolas Vermelle 84430 Mondragon
 Tél 04 75 25 64 65 Tél 04 75 34 42 12 Tél 04 74 85 28 02 Tél 04 74 43 59 40 Tél 04 90 66 69 80

Siège social : 26100 Romans - Tél : 04 75 70 41 01

ad1516